

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION portant sur

DES AVIS EN MATIERE D'URBANISME

Séance de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2020

PRÉSENTS

Madame Camille ANGUÉ - Directeur General Adjoint du Développement Economique, Tourisme et Emploi- Monsieur Sébastien VIANO – Directeur Europe et Financements Extérieurs – et Madame Sophie MORGENSTERN – Chargée de Mission plan de relance, de la **Métropole Nice Côte d'Azur**

M. Yvan ODDO - Chargé de mission - Service Affaires Economiques —qui représente M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**,

Monsieur Joachim QUEYRAS, Directeur des opérations et responsable du Pôle OIR, de **RISING SUD**.

Mme Carine VIGNE - Chargée de mission Economie à la Direction Affaires administratives et générales - **REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, , PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BOVIS Jessica, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick,IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus**.

*37 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.*



## PARTICIPATION PAR VISIO CONFERENCE

---

Madame Carole PESIN - Chargée de mission Aménagement - Environnement - Animation des politiques interministérielles, qui représente Monsieur le **Préfet des Alpes-Maritimes**

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau**

Mesdames et Messieurs, BERTRAND Gino, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, FOURQUIN Frédéric, **Membres Elus.**

Monsieur PERUGINI Francis, Président **Honoraire**

Madame et Messieurs, GODIER Stéphanie, MASSÉ Paul, MATOUT Jean-Louis, ROUGET Sylvain, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, DELAUNAY Bernard, MESSIKA Cyril, ROULLE Sylvie, **Conseillers techniques**

## EXCUSÉS

---

Mesdames et Messieurs, CASTELLANI Maryse, DI NATALE Paul-Marie, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, PICOLET Lionel, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel, **Membres Elus.**

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur FOUQUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**

Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, BONNIN Olivier, CASALS Jean, CLARET Christophe, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, TOURNAIRE Luc, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BEHAR Claire, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, DAUFES Eric, DELHOMME Christian, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis, GAILLARD André, GUILLOT Michel, HATTEMBERG Pasquale, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MANSI Mattéo, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, MESSIKA Cyril, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, RASPOR Marc, RIERA Julien, ROSSI Jean-Pierre, ROSIER Roch-Charles, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**

## ABSENTS

---

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CIPPOLINI Denis, NIDDAM Ilan, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, **Membres Elus.**



L'Assemblée Générale après avoir consulté les éléments transmis par courriel lors de la consultation électronique,

**CONSIDERANT :**

- Que conformément aux textes en vigueur, et notamment l'article R711-33 du Code de Commerce et l'article 29 de notre Règlement Intérieur homologué le 26 août 2015 et modifié par délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 novembre 2017,
- Que l'Assemblée Générale du 27 novembre 2017 a délégué compétence au Bureau, conformément aux textes en vigueur – art. 32 et art. 56 de notre Règlement intérieur - à approuver des avis pour le compte de la CCINCA en matière d'urbanisme, à préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés au fur et à mesure que les Plans Locaux d'Urbanisme sont lancés en révision (Annexe 6 de notre Règlement intérieur),
- Que le Bureau du 14 septembre 2020 a approuvé à l'unanimité les avis proposés ce jour à l'Assemblée Générale,

**DECIDE :**

De donner les avis précisés dans le tableau ci-dessous :

**AVIS PLU / PPRI**

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Le Rouret Septembre 2020	<b>Modification simplifiée n°1 PLU</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evolutions OAP Cœur de Village / Plan de Zonage : corrections d'erreurs matérielles concernant le linéaire imposé de vitalité économique.</li><li>▪ Evolutions réglementaires : précisions ou simplifications dans la rédaction de certains articles pour une lecture plus précise et sans ambiguïté du règlement.</li></ul>	Avis favorable
Antibes Septembre 2020	<b>REVISION PPRI</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1<sup>er</sup> point : en zone bleue, les aires de stationnement de plus de 10 places doivent être surélevées et se retrouvent comprises dans le calcul de l'emprise au sol.</li><li>▪ 2<sup>e</sup> point : en zone bleue, la reconstruction d'un bien détruit par l'effet d'une crue est interdite.</li><li>▪ Autres : les dépôts de matériaux sont interdits en zone bleue.</li><li>▪ Prise en compte de plusieurs de nos propositions précédentes notamment la règle de démolition reconstruction avec une emprise au sol équivalente à l'emprise au sol du bâti détruit moins 10% en zone bleue. De plus, évolution positive du règlement par rapport au PPRI en vigueur sur la commune concernant les zones rouges.</li></ul> <p>Contact par mail avec les entreprises les plus impactées pour information sensibilisation</p> <p>Remarques spécifiques à la commune d'Antibes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Campings fortement impactés / secteur tourisme ;</li><li>▪ Le PPRI concerne le tissu urbain avec des entreprises de type commerce / service en RDC.</li></ul>	Avis défavorable



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 37 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 37

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 19 octobre 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO